

**Demande de réorientation**  
**Année académique 2025-2026**

**Pour les étudiants inscrits au 1er bloc de 60 crédits du Bachelier<sup>1</sup> uniquement, la demande doit être introduite auprès du service inscriptions entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 février.**

En vertu du Règlement général des Etudes de l'UMONS applicable pour l'année académique 2025-2026, toute demande de réorientation nécessite un avis favorable du Jury du cycle d'études vers lequel l'étudiant souhaite se réorienter.

En cas d'avis favorable, l'étudiant sera contacté par email par le Service des Inscriptions pour procéder à la modification de son inscription.

Cette demande doit être envoyée par email à l'adresse [modification\\_inscription\\_bloc1@umons.ac.be](mailto:modification_inscription_bloc1@umons.ac.be)

**Demande de réorientation interne**

Documents à joindre à cette demande :

- ✓ Le titre d'accès (diplôme) pour le cursus visé par cette demande de réorientation.
- ✓ Pour les étudiants de BAB1 qui souhaitent une réorientation entre la fin de la période d'évaluations de fin de 1er quadrimestre et le 15 février : le relevé de notes du 1<sup>e</sup> quadrimestre.
- ✓ Pour les étudiants souhaitant une réorientation :
  - vers la logopédie : un certificat de résidence ainsi que le dossier résident (les étudiants non-résidents ne sont pas autorisés à se réorienter vers la logopédie).
  - pour l'accès aux études de premier cycle du domaine des sciences de l'ingénieur, l'attestation de réussite de l'examen spécial d'admission à ces études.

**Demande de réorientation pour un étudiant venant d'un autre établissement d'enseignement Supérieur**

Document à joindre à cette demande :

- ✓ Pour les étudiants de BAB1 qui souhaitent une réorientation entre la fin de la période d'évaluations de fin du 1er quadrimestre et le 15 février : le relevé de notes de l'établissement d'origine.

**Si vous avez terminé vos études secondaires en 2025 :**

- ✓ votre pièce d'identité (carte d'identité, permis de séjour, passeport) copie recto/verso ;

- ✓ un extrait d'acte de naissance ;

- ✓ votre titre d'accès pour le cursus visé par cette demande de réorientation :

- soit le certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) ou de l'attestation provisoire de réussite du C.E.S.S. pour les étudiants belges ;
- soit l'attestation provisoire de réussite ou votre diplôme définitif étranger accompagné de la décision d'équivalence si le diplôme n'est pas belge ;
- soit l'attestation de réussite de l'examen d'admission aux études universitaires de premier cycle si le Certificat

---

<sup>1</sup> L'étudiant inscrit au 1er bloc de 60 crédits de bachelier qui, entre le 1er et le 30 novembre, se réoriente vers un autre établissement d'enseignement supérieur en Communauté française est considéré comme étudiant en réorientation. Aucune déclaration d'abandon ne sera acceptée.

d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) n'est pas obtenu ou si l'étudiant n'a pas obtenu l'équivalence de son titre étranger au CESS;

- pour l'accès aux études de premier cycle du domaine des sciences de l'ingénieur, l'attestation de réussite de l'examen spécial d'admission à ces études ;
- pour les candidats à la logopédie, un certificat de résidence ainsi que le dossier résident (les étudiants non-résidents ne sont pas autorisés à se réorienter vers la logopédie).

**Si vous avez obtenu votre CESS avant 2025, en plus des documents repris ci-dessus, vous devez fournir :**

Les justificatifs relatifs à votre parcours depuis l'obtention de votre CESS, à savoir :

- une attestation officielle de scolarité (mentionnant la réussite ou l'échec) **ET** l'attestation d'absence de dette dans l'établissement ;
- des relevés de notes pour chaque année mentionnant les crédits du programme annuel de l'étudiant et les crédits acquis)
- une attestation officielle d'emploi ;
- une attestation officielle de chômage ;
- une attestation officielle justifiant un séjour à l'étranger comprenant les dates de départ et de retour ;
- une attestation officielle justifiant un état médical ;
- ou tout autre document officiel justifiant le passé de l'étudiant.

En l'absence de documents justificatifs, l'étudiant doit signer une déclaration sur l'honneur attestant, pour chaque année concernée, qu'il n'a pas suivi d'études supérieures en Belgique et/ou à l'étranger et précisant la raison pour laquelle il n'est pas en mesure de fournir un justificatif.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉORIENTATION<sup>1</sup> RESERVE AUX ETUDIANT.E.S DE  
PREMIERE ANNEE DE PREMIER CYCLE**

**Année académique 2025-2026**

**A. DEMANDE DE L'ETUDIANT.E (A compléter par l'étudiant.e)**

- Données signalétiques :

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu et Date de naissance : .....

E-mail : .....

Téléphone/GSM : .....

Etablissement d'enseignement supérieur actuel<sup>2</sup> :  
.....

Inscription actuelle : 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle en .....

Inscription souhaitée en : .....

Au sein de l'établissement d'enseignement supérieur<sup>3</sup>:.....

- Motivation du changement d'orientation (joindre annexes éventuelles) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

<sup>1</sup> La réorientation est une modification d'inscription prévue à l'article 102, §3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

<sup>2</sup> Ci-après appelé « établissement d'origine »

<sup>3</sup> La réorientation peut s'effectuer au sein d'un même établissement supérieur. Dans ce cas, il y a lieu de viser uniquement la modification d'inscription en mentionnant les cursus concernés.

- .....
- .....
- Paiement des droits d'inscription<sup>4</sup>.

Je déclare sur l'honneur :

- Avoir payé l'intégralité des droits d'inscription pour l'année académique 2025-2026 auprès de l'établissement d'origine.
- Ne pas encore avoir payé l'intégralité des droits d'inscription. Je m'engage à en apurer le solde auprès de l'établissement d'origine, et ce pour le 1<sup>er</sup> février 2026 au plus tard.
- Avoir effectué une demande d'allocation d'études pour l'année académique 2025-2026. En cas de réponse négative, je m'engage à en informer l'établissement d'origine et à lui payer l'intégralité des droits d'inscription relatifs à cette année académique.

Je certifie que ces renseignements sont exacts et complets.

J'ai pris connaissance du règlement général des études et examens de l'établissement d'accueil que j'ai accepté et je m'engage à fournir tous les documents nécessaires à cette modification d'inscription.

Date :

Signature :

---

<sup>4</sup> Conformément à l'article 102, §3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académiques des études, la réorientation ne peut engendrer de droits d'inscriptions complémentaires. Ainsi, l'intégralité des droits d'inscriptions doit être payée à l'établissement au sein duquel vous êtes actuellement inscrit.e. Cependant, si vous souhaitez vous réorienter auprès d'une Haute Ecole ou d'une Ecole Supérieure des Arts, ces dernières pourraient vous réclamer des frais appréciés au coût réel afférents aux biens et services fournis par elles (voir AGCF du 20 juillet 2006).

**B. DECISION DU JURY de l'Établissement d'accueil (A compléter par le Jury)**

Approuve la demande de réorientation

Refuse la demande de réorientation

Motivation du refus de la demande de réorientation :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date :

Signature :

**C. L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL informe L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE.**

Copie dudit formulaire est transmise à l'établissement d'origine.